



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2017 À 19 HEURES 30
SALLE LADISLAS DE HOYOS DU PÔLE CULINAIRE DE MACS À SEIGNOSSE**

Nombre de conseillers :
en exercice : 54
présents : 39
absents représentés : 11
absent : 4

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le quatorze du mois de décembre à 19 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud dûment convoqué le 6 décembre 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la salle « Ladislas de Hoyos » du pôle culinaire de MACS à Seignosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

Présents :

Mesdames et Messieurs Pierre FROUSTEY, Jean-Claude DAULOUÈDE, Patrick LACLÉDÈRE, Jean-Claude SAUBION, Alain LAVIELLE, Jean-François MONET, Patrick BENOIST, Arnaud PINATEL, Aline MARCHAND, Didier SARCIAT, Francis BETBEDER, Lionel CAMBLANNE, Xavier GAUDIO, Henri ARBEILLE, Delphine BART, Christine BENOIT, Nelly BÉTAILLE, Pascal BRIFFAUD, Pascal CANTAU, Alain CAUNÈGRE, Nicole CHUSSEAU, Eric COUREAU, Fabrice DATCHARRY, Anne-Marie DAUGA, Nathalie DECOUX, Jean-Luc DELPUECH, Michel DESTENAVE, Louis GALDOS, Chantal JOURAVLEFF, Francis LAPÉBIE, Michel LAUSSU, Marie-Thérèse LIBIER, Isabelle MAINPIN, Stéphanie MORA-DAUGAREIL, Kelly PERON, Jérôme PETITJEAN, Christine TOULAN ARRONDEAU, Françoise TROCCARD, Jean-Louis VILLENAVE.

Absents représentés :

Mme Frédérique CHARPENEL a donné pouvoir à M. Alain CAUNÈGRE, M. Benoît DARETS a donné pouvoir à M. Francis BETBEDER, Mme Marie APHATIE a donné pouvoir à M. Pascal BRIFFAUD, M. Hervé BOUYRIE est suppléé par M. Bernard MORESMAU, Mme Jacqueline BENOIT-DELBAST a donné pouvoir à M. Jean-Luc DELPUECH, Mme Sylvie DE ARTECHE a donné pouvoir à M. Pascal CANTAU, Mme Valérie GELEDAN a donné pouvoir à M. Lionel CAMBLANNE, Mme Christine JAURY-CHAMALBIDE a donné pouvoir à M. Patrick LACLÉDÈRE, Mme Corine LAFITTE a donné pouvoir à M. Alain LAVIELLE, Mme Patricia MARS-JOLIBERT a donné pouvoir à M. Jean-Claude DAULOUÈDE, M. Michel PENNE a donné pouvoir à M. Pierre FROUSTEY.

Absents : Mme Nathalie CASTETS, Mme Cécile CROCHET, Mme Christine GAYON, M. Eric KERROUCHE.

Secrétaire de séance : Mme Françoise TROCCARD

OBJET : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU TITRE DE L'ANNÉE 2017 À L'ASSOCIATION SOLUTIONS MOBILITÉ

Rapporteur : Monsieur Arnaud PINATEL

Créée en avril 2016, l'association nouvellement dénommée « Solutions Mobilité », a pour mission de « renforcer les conditions de mobilité des personnes pour favoriser leur émancipation tant professionnelle que sociale, améliorer leurs



capacités de déplacements par tous les moyens utiles, développer son action en lien direct avec les structures de l'économie sociale et solidaire, les collectivités locales et institutions publiques, les professionnels du transport et de la mobilité, ou tout autre acteur en prise avec les enjeux liés à son accessibilité ».

Cette association intervient sur le territoire de quatre EPCI à fiscalité propre : Marenne Adour Côte-Sud, Grand Dax, Seignanx, Orthe et Arrigans. Elle emploie 3 salariés occupant les fonctions de conseiller en mobilité et de responsable de la coordination de l'association.

Sur ces territoires, les besoins en mobilité constituent un véritable enjeu pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes compte-tenu de l'éloignement des centres urbains et de la saisonnalité des emplois.

Les utilisateurs de l'association sont en majorité des populations à faibles revenus (salariés en situation précaire, etc.), qui occupent des emplois à horaires atypiques (3X8, temps partiels) pour lesquels, le budget consacré à la mobilité, difficilement compressible, représente une part importante de leurs ressources.

Ces personnes se retrouvent bien souvent, dans des conditions de mobilité précaires : véhicules endommagés, absence de moyen de locomotion, problèmes d'assurance, de permis de conduire.

Après 9 mois de fonctionnement, l'association a été au-delà du prévisionnel estimé concernant les demandes d'accompagnements.

Plus de 450 dossiers ont été ouverts pour accompagner les personnes dans leur projet d'autonomisation face à la mobilité.

Le territoire de MACS représente 33 % des accompagnements. Les principales demandes portent sur l'achat de véhicule, la réparation, le service de prêt, le passage de permis, l'utilisation du transport en commun, l'accompagnement à la mobilité d'une manière globale pour viser une autonomie durable dans les déplacements.

Concernant le service de prêt de véhicules, 44 véhicules sont aujourd'hui en circulation sur les 4 territoires. Ce service, qui propose de la mise à disposition ponctuelle, dans l'attente d'une solution durable, fonctionne à pleine capacité pour favoriser l'accès ou le maintien dans l'emploi.

Sur MACS, l'association comptabilise plus de 20 contrats de location de voiture et 22 contrats de location de scooters. Par ailleurs, 12 permis permettant la conduite de scooters et aux jeunes de renforcer leur mobilité ont été obtenus.

L'association estime à 37 contrats de travail facilités ou maintenus sur les deux premiers trimestres 2017 grâce au service de prêt de véhicules et l'accompagnement individualisé des conseillers mobilité.

Pour son fonctionnement, l'association travaille avec des entreprises locales (auto-écoles, concessionnaires, garages, etc.) et contribue ainsi à l'économie locale.

Sur MACS, l'association est installée à Saint-Vincent de Tyrosse, avenue nationale, point de connexion avec les autres territoires du projet (réseau XLR, Yégo, Train).

Afin de favoriser l'accueil de cette structure sur le territoire, la Communauté de communes s'est engagée à prendre en charge les frais d'aménagement des bureaux ainsi que la location de containers pour le stockage des scooters mis à disposition par l'association. Ces frais s'élèvent à 2 200 euros.

Ainsi, il est proposé que l'association Solutions Mobilité bénéficie du versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 200 euros.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association ;

VU l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

VU l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;



VU la circulaire du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

VU les statuts de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 28 juin 2016 portant adhésion de la Communauté de communes à l'association Mobilité et Insertion pour la mise en œuvre de la plateforme mobilité ;

CONSIDÉRANT que les actions organisées à l'initiative de l'association précitée participent pleinement du développement économique et de l'emploi sur le territoire intercommunal ;

décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- d'approuver l'attribution, au titre de l'année 2017, d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 200 euros à l'association Solutions Mobilité,
- d'approuver l'inscription des crédits nécessaires au versement de la subvention précitée sur le budget 2017, article 6574,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

A Saint Vincent de Tyrosse, le 15 décembre 2017

 Le président,
Pierre Froustey